

Simard, M. (1993). *L'enseignement privé, 30 ans de débats*. Montréal : Les Éditions Thémis (en collaboration avec le Centre de recherche en droit public, Université de Montréal et l'Institut québécois de recherche sur la culture).

Jean-Pierre Proulx

Volume 20, numéro 4, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031777ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031777ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (imprimé)

1705-0065 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Proulx, J.-P. (1994). Compte rendu de [Simard, M. (1993). *L'enseignement privé, 30 ans de débats*. Montréal : Les Éditions Thémis (en collaboration avec le Centre de recherche en droit public, Université de Montréal et l'Institut québécois de recherche sur la culture).] *Revue des sciences de l'éducation*, 20(4), 800-801. <https://doi.org/10.7202/031777ar>

Simard, M. (1993). *L'enseignement privé, 30 ans de débats*. Montréal: Les Éditions Thémis (en collaboration avec le Centre de recherche en droit public, Université de Montréal et l'Institut québécois de recherche sur la culture).

Cet ouvrage est le récit de la bataille déclenchée au milieu des années soixante autour de l'enseignement privé. Il porte plus précisément sur «les rapports de pouvoir survenus dans l'enseignement privé depuis la Révolution tranquille et la réforme scolaire» autour d'un enjeu fondamental: «la délimitation de la sphère du secteur privé et du secteur public de l'enseignement».

Ces pouvoirs, explique l'auteur, ce sont ceux de trois groupes d'acteurs: les politiciens, les hauts fonctionnaires et les diverses associations de la «société civile». Le champ où se déploient ces rapports de pouvoir, c'est essentiellement la législation relative à l'enseignement privé, aussi bien au moment de son élaboration que dans son application.

L'ouvrage compte trois parties: la première présente les acteurs; la deuxième, l'élaboration de la loi; la troisième, sa mise en œuvre. Au terme de son analyse, Simard aura distingué quatre périodes «correspondant à une configuration particulière des rapports de pouvoirs».

La première «Élaboration et adoption de la loi: 1964-1968» se caractérise par l'«omniprésence des rapports conflictuels» entre l'État et la société civile à propos des établissements privés, mais se termine dans une sorte d'unanimité après l'adoption de la Loi sur l'enseignement privé en 1968.

Durant la seconde période «L'application de la loi: 1968-1978», les rapports se redéfinissent autour de trois questions: les méthodes de calcul des subventions, le financement des écoles primaires, mais surtout les écoles de la communauté juive.

La troisième période «La remise en question: 1976-1981» s'ouvre par l'entrée en scène du gouvernement du Parti québécois dont le programme officiel prône l'intégration progressive du secteur privé au secteur public. Mais les rapports internes au sein de l'État sont marqués par les divergences de vue qui conduisent à un moratoire sur le développement des établissements privés et à l'échec du renouvellement de la politique globale sur l'enseignement privé annoncée par le Parti québécois.

Durant la quatrième période «Les réajustements: 1981-1984», la crise financière du début de la décennie 1980 et la remise en question de l'État-providence modifient à nouveau les rapports entre les acteurs.

L'auteur a terminé son enquête sur le terrain en 1984. Aussi, a-t-elle ajouté une cinquième période pour tenir compte (trop rapidement) des développements survenus depuis, en particulier l'adoption d'une nouvelle Loi sur l'enseignement privé en 1992.

Ce qui frappe, dans son récit, c'est la constance dans l'idéologie et la solidarité durable des représentants des établissements privés. Cette constance prend racine dans leur foi inébranlable en la liberté d'enseignement et, corrélativement, dans leur conviction en leur droit au financement public. En revanche, les acteurs politiques hésitent constamment sur la place relative qu'il convient de donner aux secteurs privé et public. Les débats autour du thème de la «complémentarité» en sont l'illustration la plus typique.

Dans la préface, le professeur Guy Rocher écrit que l'étude de Simard est «authentiquement inscrite dans le champ de la sociologie du droit». Son cadre conceptuel (probablement plus complet dans la thèse de doctorat qui est à la source de l'étude) s'inspire en particulier des travaux de Robert Fossaert (*La société*). Ce cadre lui fait distinguer l'État de la «société civile», puis, à l'intérieur de l'État, le corps politique des fonctionnaires, et dans la société civile, les associations de défense de l'enseignement privé des associations de promotion de l'enseignement public.

Ce cadre d'analyse s'avère fécond dans la mesure où il rend bien compte de la complexité des rapports de force. En revanche, le concept de «société civile» est si englobant qu'il s'avère moins opératoire, d'autant que l'auteur l'assimile en pratique au milieu de l'enseignement privé. Simard rapporte bien quelques propos de groupes combattant l'enseignement privé. Mais aucun de leurs représentants n'a été vu. Bref, les frontières qu'elle a choisies de tracer réduisent indûment le territoire de la société civile.

En passant, si l'anonymat convenu avec ses 25 informateurs de la fonction publique et du monde de l'enseignement privé se comprend, il est en revanche très agaçant. Mais il est surtout problématique dans la mesure où il empêche le lecteur de juger de l'authenticité, de l'exhaustivité et de l'objectivité de ces témoignages dont les porteurs se trouvent en vrac identifiés par leur catégorie d'analyse, sans égard à leur personnalité ou au degré de pouvoir qui est leur.

La force de l'ouvrage est d'analyser avec beaucoup de finesse le jeu des acteurs, leur mobilisation, leurs idéologies. Le dossier documentaire, compte tenu de la proximité des événements et des limites que l'auteur s'est imposées, paraît avoir été exploité à fond et complété par les entrevues auprès des personnes les plus impliquées. L'analyse et le récit qui en découlent sont fort informatifs et le but annoncé «de faciliter la compréhension globale de ce débat perpétuel» nous paraît très largement atteint.

Jean-Pierre Proulx
Université de Montréal